

12 juin 2023

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 12 juin 2023  
à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les Conseillers suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Jason Carrière, Robin Pilon, Jean Denis, Mélanie Boyer ;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le Maire au fauteuil, le Greffier-trésorier et Directeur général Jasmin Gibeau et le Responsable des loisirs et Adjoint au directeur Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance.
7. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
8. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
  - a) Projet Règlement N° 08-2023 modifiant le règlement n° 02-2019 modifié par le règlement n° 01-2023 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Thurso.
9. Adoption de Règlements.
10. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
  - a) Rapport de la Commission des services administratifs ;
  - b) Paiement de factures ;
  - c) Complétiion formulaire économie eau potable ;
  - d) Projet OASIS – virement municipal ;
  - e) Toponymie – rue Lauzon ;
  - f) Formation UMQ – développement minéral et leviers municipaux ;
  - g) Financement temporaire – travaux rues Gagnon/Victoria ;
  - h) Publication – journal touristique Petite-Nation ;
  - i) Subvention – fondation Canadiens de Montréal ;
  - j) Projet domiciliaire Pelletier/Lavergne ;
  - k) Assurances parc rouli-roulant / BMX
  - l) Ordinateur de bureau – poste à remplacer ;
  - m) Embauche – poste commis-secrétaires-réceptionniste ;
  - n) Mise à jour rôle d'évaluation – Servitech.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
  - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie ;
  - b) Réparation piscine municipale ;
  - c) Renouvellement adhésion 2023 – OBV RPNS ;
  - d) Formation camp de jour ;
  - e) Journée Sécurité sur roues ;
  - f) Blanchiment/peinture glace – aréna Guy-Lafleur ;
  - g) Location zamboni ;
  - h) Embauche animatrice – camp de jour ;
  - i) Travaux électriques – piscine municipale ;
  - j) Articles promotionnels ;
  - k) Produits chimiques – piscine municipale.

12 juin 2023

12. Commission de la CULTURE :
  - a) Rapport de la Commission de la culture ;
  - b) Location génératrice – Petite-Nation en fête.
13. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
  - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
  - b) Facture – suivi eaux de fonte neiges usées ;
  - c) Poste ouvrier de parc – travaux publics ;
  - d) Adjudication – sur invitation contrôle qualitatif matériaux travaux rues Gagnon/Victoria ;
  - e) Appel d'offres 2023TH-OA09 – services professionnels plan directeur de verdissement 2023-2025 ;
  - f) DéTECTEUR monoxyde de carbone – garage municipal ;
  - g) Platebande – Place Guy-Lafleur ;
  - h) Regroupement d'achat UMQ – produits chimiques.
14. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
  - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
  - b) Fermeture de rue – fête nationale du Québec.
15. Rapport du Service de développement économique.
16. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.
17. Nouvel Avis de Motion.
18. Divers/ Varia :
  - a) Tournoi de golf – Club de curling de Thuro ;
  - b) Programme couches lavables – demande.
19. Affaires nouvelles :
  - a) Offre d'achat – lot 4 653 105 ;
  - b) Offre d'achat – lot 6 516 929.
20. Parole au public.
21. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2023-06-172

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-173

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 8 mai 2023 a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 8 mai 2023 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-174

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

12 juin 2023

**APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN**

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le greffier-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2023-04-23 au 2023-05-20 totalisant 61 827.85 \$ ;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2023-05-01au 2023-05-31 totalisant 59 658.09 \$ (No : 47805 à No : 47835) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2023-05-31 totalisant 58 904.69 \$ (No : 5233 à No : 5269) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2023-05-31 totalisant 132 446.25 \$ (No : 587 à No : 588).

Adoptée à l'unanimité.

**PAROLE AU PUBLIC :** Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 03 ; Fin à 18 h 26.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Monsieur Jean Denis, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

**AVIS DE MOTION**

EST par la présente donné par monsieur Daniel Lafleur, conseiller, qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement N° 08-2023 modifiant le règlement numéro 02-2019 modifié par le règlement numéro 01-2023 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Thurso;

À cet effet, monsieur Daniel Lafleur, conseiller, dépose et présente le projet de règlement visé par cet avis de motion, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Rapport de la Commission des services administratifs :

Monsieur Benoit Lauzon, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rés. : 2023-06-175

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON**

**APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE**

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous (montants avec taxes applicables incluses), à savoir :

26/04/2023	11893	Develotech Inc. - collants pour bollards	1 602.28 \$
18/04/2023	197821	Martech Signalisation Inc. - accessoires de signalisation	5 092.24 \$
29/04/2023	FC320820	St-Germain Égouts et Aqueducs	3 015.05 \$
	FC320832	- pièces et accessoires	

12 juin 2023

27/04/2023	24994	Deveau Avocats - services juridiques	1 006.90 \$
01/05/2023	21744-0722-6	Waste Management - frais dépotoir	4 409.33 \$
16/05/2023	12773	Exterminateurs Solutions - contrôle insectes (c.c./h.v./g.m./aréna)	2 069.55 \$
17/05/2023	911011	GIP Paving Inc.	3 946.88 \$
	911708	- pavage	
10/05/2023	20230419	Nivel Pro Inc. - balai mécanique	2 020.69 \$
11/05/2023	25255	Deveau Avocats - services juridiques	2 399.58 \$
09/05/2023	1615808	Mazout G. Bélanger Inc.	2 196.77 \$
	1615809	- essence, diesel	
01/05/2023	30058	Porte Interprovincial Inc. - terrain de soccer	1 453.23 \$
Avril/mai 2023	32033-32047 32089-32097 32128	Transport Michel Deschamps & Fils - travaux divers	8 294.62 \$
16/05/2023	21827-0732-9	Waste Management - frais dépotoir	5 512.77 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-176

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition # 20230663 du 15 mai 2023 de Asisto inc. au montant de 2 750 \$ plus taxes applicables, pour l'offre de services professionnels – complétion du formulaire *Bilan annuel de la stratégie municipale d'économie d'eau potable* (2022).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-177

CONSIDÉRANT le projet OASIS ;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière signée avec le MELCCFP ;

CONSIDÉRANT que l'organisme CREDDO s'occupera de la gestion totale du projet OASIS pour la Ville de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général et greffier-trésorier, Jasmin Gibeau, à verser une somme de 81 587 \$ (correspond à la portion assumée par la Ville) dans le GL 55 13642 000.

QUE le montant de 81 587 \$ soit par la suite transféré à l'organisme du CREDDO tel que stipulé dans le protocole d'entente entre le CREDDO et la Ville de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

12 juin 2023

Rés. : 2023-06-178

CONSIDÉRANT la résolution # 2014-10-391 qui nommait le lot 5 582 646 *rue Lauzon*

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso officialise le nom de la rue Lauzon en faisant parvenir la présente résolution à la Commission de toponymie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-179

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'inscription de M. Benoit Lauzon, maire, à la formation «Le développement minéral et les leviers municipaux, et savoir les activer» offerte par l'UMQ, qui s'est tenue en classe virtuelle le 23 mai 2023, au coût de 195 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-180

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a adopté le règlement N° 06-2023 décrétant une dépense de 2 810 000 \$ et un emprunt de 2 810 000 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Gagnon et Victoria, remboursable en 20 ans ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt N° 06-2023 le 18 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 2 810 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Thurso autorise une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur-des-vallées pour les travaux prévus au règlement d'emprunt N° 06-2023, au montant de 2 810 000 \$;

QUE le conseil autorise le maire, Benoit Lauzon, et le Directeur général et greffier-trésorier, Jasmin Gibeau, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Adoptée à l'unanimité.

12 juin 2023

Rés. : 2023-06-181

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise le paiement de la facture n° FT000120 de Journal Touristique Petite Nation au montant de 688 \$ plus taxes applicables, pour l'achat d'un quart ( $\frac{1}{4}$ ) de page pour la publicisation des activités sur le territoire de la Ville de Thuro dans le journal touristique de la Petite Nation.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-182

CONSIDÉRANT la tournée de motos en l'hommage de Guy Lafleur qui aura lieu le samedi, 17 juin prochain ;

CONSIDÉRANT que le groupe viendra dîner sur le territoire de la Ville de Thuro ;

CONSIDÉRANT que les fonds récoltés seront remis au *Fonds Guy Lafleur – Fondation du CHUM* :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise le versement d'une subvention de 1 000 \$ au *Fonds Guy Lafleur – Fondation du CHUM*.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-183

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire du groupe Pelletier/Lavergne ;

CONSIDÉRANT le plan de projet de lotissement déposé ;

CONSIDÉRANT l'acte notarié signé et les avenants qui ont été intégrés ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'acceptation du projet dans son ensemble par le comité consultatif d'urbaniste (CCU) ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte le plan de projet de lotissement dans son ensemble conditionnellement au respect de l'acte notarié et des avenants.

QUE le projet peut être phasé tout en respectant l'acte notarié et les avenants.

QUE l'acceptation de la partie Nord du projet, situé au Nord des lots civiques 17, 18, 19, 20, 21, 22, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 66, soit conditionnelle à la réception du rapport d'expertise faisant état que le talus situé au Nord

12 juin 2023

dudit projet respecte le cadre normatif applicable dans les zones exposées aux glissements de terrain selon les restrictions d'usages en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-184

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise le paiement de la facture n° 636386 du 26 mai 2023 de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 3 923.71 \$ plus taxes applicables et frais d'administration, pour un total de 4 357.33 \$, pour le renouvellement de la protection d'assurance pour le parc rouli-roulant pour l'année 2023-2024 se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-185

CONSIDÉRANT les ralentissements dans les fonctionnalités de la tour informatique d'un des postes d'ordinateur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte la soumission n° S5300 d'Internet Papineau au coût de 1 212,11 \$ plus taxes applicables, pour l'achat d'une nouvelle tour d'ordinateur et son installation.

QUE le Conseil municipal accepte la soumission d'Internet Papineau au coût de 593.97 \$ plus taxes applicables, pour le remplacement UPS au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-186

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CA :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise l'embauche de madame Manon Gingras à titre de commis-secrétaires réceptionniste à temps partiel (+/- 20 semaines par année) au taux horaire de la convention collective en vigueur et ce, rétroactivement au 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-187

CONSIDÉRANT les mises à jour du rôle et le maintien d'inventaire :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

12 juin 2023

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise le paiement de la facture n° 41705 de Servitech au montant de 19 574.30 \$ plus taxes applicables, pour la tenue à jour et le maintien d'inventaire du rôle d'évaluation foncier (2023-03-29 au 2023-05-29).

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Philippe Boivin quitte son siège à 18 h 44 et reprend son siège à 18 h 45.

Rapport de la Commission de la qualité de vie :  
Monsieur Daniel Lafleur, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rés. : 2023-06-188

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte la soumission n° 0230514-010 du 14 mai 2023 de Cloutier & Fils Plâtriers au montant de 3 234 \$ plus taxes applicables, pour la réparation du ciment de la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-189

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise le renouvellement de l'adhésion à OBV Rouge Petite Nation et Saumon pour la période 2023-2024 au coût de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-190

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro autorise l'inscription et le déplacement des animateurs/animatrices du camp de jour aux formations suivantes :

- Samedi 3 juin 2023  
Formation par Alliance Formation pour 1<sup>ers</sup> soins  
8 animateurs/animatrices à 80 \$/chacun
- Dimanche 4 juin 2023  
Formation par Corporation Loisirs Papineau pour nouveaux animateurs  
8 animateurs/animatrices au prorata du nombre d'inscriptions (650 \$)

12 juin 2023

- Samedi 17 juin 2023  
Formation par L.S.O. pour animateurs  
7 animateurs/animatrices au prorata du nombre d'inscriptions

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-191

CONSIDÉRANT l'organisation d'une journée *Sécurité sur roues* pour les jeunes par le Club Optimiste de Thurso le 3 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de la Ville de Thurso de souscrire à cet évènement :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN**

**APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR**

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le versement de la somme de 250 \$ pour l'achat d'une bicyclette dans le cadre de la journée *Sécurité sur roues*, qui s'est tenue le 3 juin 2023 par le Club Optimiste de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-192

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON**

**APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER**

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission # 47404 du 10 mai 2023 de « Robert Boileau inc. » au montant de 2 636 \$ plus taxes, pour l'application de peinture de la patinoire à l'aréna Guy-Lafleur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-193

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS**

**APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON**

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise monsieur Hugo Blais, responsable des loisirs et adjoint au directeur, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso un contrat de location d'une surfaceuse avec « Robert Boileau inc. » pour la période du 15 septembre 2023 au 15 mars 2024.

QUE la location d'une surfaceuse électrique soit privilégiée, si disponible.

QU'un budget de 18 981.28 \$ plus taxes applicables soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-194

CONSIDÉRANT la demande d'accompagnement en camp de jour pour des enfants avec besoins spécifiques ;

CONSIDÉRANT la demande de financement au programme d'aide financière « Accompagnement loisirs 2023 » ;

12 juin 2023

CONSIDÉRANT l'acceptation de *Loisir et Sport* ;

CONSIDÉRANT les exigences qui s'y rattachent :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso engage Constance Domingue à titre d'animatrice spéciale au camp de jour, au taux horaire de 16.25 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-195

CONSIDÉRANT la résolution # 2023-03-095 acceptant, entre autres, des travaux électriques pour le bâtiment de la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT que les panneaux électriques existants étaient dans un mauvais état et non réutilisables au mur ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir de l'électricité pour la piscine, les jeux d'eau, le parc et le terrain de tennis :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso rescinde le dernier paragraphe de la résolution # 2023-03-095 qui acceptait la soumission P2023-025 des Électriciens Dubuc et Fils au coût de 3 000 \$ plus taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission P2023-122 du 24 mai 2023 des Électriciens Dubuc et Fils au coût de 7 350 \$ plus taxes applicables, pour l'installation d'un panneau électrique au bâtiment de la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-196

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Crédit Lubec pour l'achat de 15 planches à découper avec logos (articles promotionnels) au montant de 245 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-197

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

12 juin 2023

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 17 mai 2023 de Piscine Odawa au montant de 1 605.04 \$ plus taxes applicables, pour l'achat de produits chimiques pour la piscine municipale.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la culture :  
Madame Mélanie Boyer, présidente de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rés. : 2023-06-198

CONSIDÉRANT le festival Petite Nation en fête – Thurso ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du festival désirent avoir une source d'électricité supplémentaire en cas de panne de courant ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso peut louer la génératrice appartenant à la municipalité de Montebello ;

CONSIDÉRANT que l'organisation du festival Petite Nation en fête – Thurso assumera les frais de cette location :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la location de la génératrice à la municipalité de Montebello du 17 au 21 août 2023 au coût de 1 200 \$.

QUE ce montant soit refacturé aux Productions 2 Vallées (festival Petite Nation en fête – Thurso).

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la qualité du milieu :  
Monsieur Jason Carrière, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rés. : 2023-06-199

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 1657985 du 8 mai 2023 de SNC Lavalin au montant de 14 189.88 \$ plus taxes applicables, pour le suivi de la qualité des eaux de fonte avant rejet dans l'environnement pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-200

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé des travaux publics ;

CONSIDÉRANT le congé de maladie d'un employé des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

12 juin 2023

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro confirme que messieurs Simon Pilon-Dupuis et Sylvain Ouellette occupent le poste d'ouvrier de parc tel que spécifié à la convention collective, effectif au 15 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-201

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures des rues Gagnon et Victoria dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 (2024) ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur permet le mode d'attribution de contrat sur invitation sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions sur invitation effectuée par la firme d'ingénierie Équipe Laurence pour les services de laboratoire dans le contrôle qualité de la réfection des infrastructures des rues Gagnon et Victoria ;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont soumissionnées, à savoir :

- Les Services EXP Inc.	22 521.30 \$
- ABS	24 744.23 \$
- HKR	35 644.78 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie Équipe Laurence ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Les Services EXP Inc. est la plus basse et la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte la soumission présentée par Les Services EXP Inc. au montant de 22 521.30 \$ (taxes incluses), pour les services de laboratoire dans le contrôle qualité de la réfection des infrastructures des rues Gagnon et Victoria.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-202

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte le devis pour *Services professionnels – Plan directeur de verdissement 2023-2025* tel que préparé.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro demande des soumissions sur appel d'offres (2023TH-OA09) pour *Services professionnels – Plan directeur de verdissement 2023-2025* selon le devis préparé à cet effet et disponible à compter du 15 juin 2023 sur le site SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

12 juin 2023

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention " SOUMISSION -Services professionnels – Plan directeur de verdissement 2023-2025 " à l'adresse suivante :

M. Jasmin Gibeau, directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, le jeudi 27 juillet 2023 et elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, en présence de deux témoins conformément à la loi.

QUE ne soient admis à soumissionner que les entreprises qui sont dûment autorisées à effectuer les travaux et à faire affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville.

QUE le présent appel d'offres soit assujetti à l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération incluant le prix (une seule étape).

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-203

CONSIDÉRANT que la sonde du détecteur de monoxyde de carbone est défectueuse au garage municipal ;

CONSIDÉRANT le niveau de sécurité requis pour les employés y travaillant :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le devis n° 22304674 de Honeywell au coût de 2 735.26 \$ incluant les taxes, pour le remplacement et l'installation du détecteur de monoxyde de carbone au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-204

CONSIDÉRANT le lieu de rassemblement de la Place Guy-Lafleur où est situé la statue de bronze de Monsieur Lafleur ;

CONSIDÉRANT que la platebande actuelle est en mauvais état ;

CONSIDÉRANT la contribution de 2 000 \$ du syndicat SCFP local 1649 des employés cols blancs et bleus de la Ville de Thurso pour collaborer au projet de revitalisation de la platebande de la statue de bronze de Guy Lafleur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

12 juin 2023

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thuro accepte la soumission n° 6313 de Pépinière Rossignol au coût de 3 157.80 \$ plus taxes applicables, pour l'aménagement de la platebande près de la statue de bronze de Guy Lafleur.

QUE le syndicat SCFP local 1649 des employés cols blancs et bleus de la Ville de Thuro contribue au projet pour un montant de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-205

ATTENDU QUE la Ville de Thuro a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement» adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Thuro désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'**Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac** dans les quantités nécessaires pour ses activités :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Thuro confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de l'**Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;

QUE la Ville de Thuro confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Thuro s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Thuro confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

12 juin 2023

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Thurso s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Thurso reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Aucun rapport de la Commission de la sécurité publique.

Rés. : 2023-06-206

CONSIDÉRANT les célébrations de la Fête nationale du Québec le 23 juin organisées par le Club Optimiste de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture d'une section de la rue Guy-Lafleur, entre la rue Galipeau et le 1010 rue Guy-Lafleur, le vendredi 23 juin 2023 entre 14 h et minuit, pour les activités reliées à la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport du Service de développement économique :

Monsieur Philippe Boivin, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rapport du maire :

Monsieur le Maire Benoit Lauzon fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que requis par l'article 105.2.2 de la Loi sur les Cités et Villes.

Rés. : 2023-06-207

CONSIDÉRANT le budget 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription d'un quatuor au coût total de 240 \$ (60 \$/joueur) pour le tournoi de golf au profit du Club de curling de Thurso qui aura lieu le samedi 26 août 2023 au Club de golf de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-208

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour l'achat de couches lavables créé par la Ville de Thurso ;

12 juin 2023

CONSIDÉRANT le formulaire d'inscription complété par Mme Joanie Villemaire et les pièces justificatives reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 126 \$ à Mme Joanie Villemaire dans le cadre du programme de subvention pour l'achat de couches lavables suite à la réception des pièces justificatives requises.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-209

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue pour le cadastre # 4 653 105 pour la construction d'un triplex ;

CONSIDÉRANT que la vocation du terrain devra faire partie d'une approbation de la MRC de Papineau :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre d'achat reçue de monsieur Stéphane Battista et monsieur Éric Turcotte au montant de 42 000 \$ pour le lot # 4 653 105, pour la construction d'un triplex.

QUE le maire, Benoit Lauzon, et le directeur général et greffier-trésorier, Jasmin Gibeau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Thurso l'offre d'achat ainsi que tous les documents afférents à la vente entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2023-06-210

CONSIDÉRANT les deux offres d'achats reçues pour le cadastre # 6 516 929 ;

CONSIDÉRANT les besoins de la population de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT la rentabilité à long terme des projets :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de projet (offre d'achat) de la firme HKR au montant de 96 000 \$ pour l'achat du lot # 6 516 929;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le maire, Benoit Lauzon, et le directeur général et greffier-trésorier, Jasmin Gibeau, à négocier et signer une offre d'achat avec la firme HKR conformément à la proposition de projet reçue.

12 juin 2023

QUE la Ville de Thurso demande à la MRC de Papineau de faire les changements nécessaires au schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.  
Début à 19 h 06 ; Fin à 19 h 35.

Le conseiller Philippe Boivin quitte son siège à 19 h 23 et reprend son siège à 19 h 25.

Rés. : 2023-06-211

MONSIEUR JASON CARRIÈRE PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 35.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Benoit Lauzon  
Maire

(signé)

Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens du l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Maire